

Communiqué de presse du 13 septembre 2022

La FCPTS a rencontré le 5 septembre dernier, à leur demande, le ministre de la santé et de la prévention François BRAUN, et la ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé Agnès FIRMIN LE BODO.

Notre système de santé dysfonctionne.

Pour les acteurs de proximité que sont les CPTS, l'investissement insuffisant fait depuis 50 ans sur les soins de proximité, leur organisation, les moyens humains et financiers qui leur sont consacrés, est l'explication principale des difficultés éprouvées par la population pour accéder aux soins. L'utilisation excessive et trop souvent inappropriée des services d'urgences qui en découle, désorganise l'hôpital qui ne peut plus gérer ce flux excessif de 22 millions de passages.

Pour une territorialisation de la mise en œuvre des politiques de santé.

Au-delà des mesures prises cet été, auxquelles les CPTS ont participé activement, la FCPTS a insisté sur l'intérêt de mettre les acteurs des territoires de proximité en capacité d'agir ensemble de façon coordonnée, en respectant les missions de chacun. Si le cadre politique doit être décidé au niveau national pour garantir une égalité d'accès aux soins partout, les solutions opérationnelles doivent être construites et mises en œuvre dans les territoires en proximité de la population.

La dynamique des CPTS

Nous avons ensuite souligné la dynamique CPTS. La FCPTS a été créée en 2017, la première CPTS a signé l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) en septembre 2019, au 27 juillet dernier 306 signataires, et 427 projets en cours : au total ces 733 réalisations ou projets couvriront à terme plus de 60 millions d'usagers. L'objectif de 1 000 CPTS couvrant la totalité du territoire, annoncé en septembre 2018 par le Président de la République, n'est pas loin d'être atteint.

Cette dynamique nouvelle témoigne de la volonté de coopération entre professionnels de santé, avec les usagers, entre la ville et l'hôpital, entre le sanitaire, le social et le médicosocial et avec les élus locaux. Dans un système de plus en plus complexe, la coordination de tous ces acteurs est une nécessité incontournable. Mais elle ne se généralisera que si les pouvoirs publics donnent la priorité à une gestion par les acteurs en proximité de la population. La décentralisation certes, mais bien plus, il faut maintenant parler de territorialisation, en confiant une réelle capacité opérationnelle aux acteurs de terrain. Le challenge est bien sûr que ces acteurs s'en saisissent, et pour cela les CPTS sont pleinement mobilisées.

Les pouvoirs publics, les élus locaux ont bien pris conscience des potentialités des CPTS dont les missions s'élargissent, mission crise, organisation des dispositifs d'aide à la coordination (DAC), participation au service d'accès aux soins (SAS) et à la gestion des hôpitaux de proximité.

La FCPTS a ensuite fait part aux ministres de ses propositions et demandes :

1- L'accès aux soins est le problème immédiat qui ne pourra être réglé autrement qu'en repensant l'organisation et la coordination des acteurs de premier recours : 6 millions d'usagers n'ont pas accès à un médecin traitant, ce qui oblige à repenser rapidement l'organisation des soins de proximité en pluriprofessionnel, avec un rôle redéfini pour chaque profession. Le point délicat est de conduire cette évolution en donnant à chaque profession la garantie que son métier est valorisé et non pas « vendu à la découpe ». La première étape sera de mettre en synergie et en complémentarité les

– Contacts FCPTS –

Claude LEICHER 06 25 20 01 88 - David GUILLET 06 80 30 51 75
Président : c.leicher@fcpts.org - Vice-président : davidguillet76@gmail.com

Sophie BAUER 06 11 07 82 75 - Pierre PELISSONNIER 03 80 76 66 86
Vice-présidente : docteur.s.bauer@gmail.com - Vice-président : pierre.pelissonnier@gmail.com

Jean Philippe BREGERE 06 27 30 24 16 - Rebeca MARTIN OSUNA 06 23 08 84 71
Trésorier : jphibregere@orange.fr - Secrétaire : r.martinosuna@orange.fr

Communiqué de presse du 13 septembre 2022

compétences et les fonctions respectives de chaque profession avec des protocolisations construites ensemble sur le terrain, selon les ressources et les conditions d'exercice dans chaque territoire.

2- C'est au niveau de son territoire mais aussi du département que doit se construire la contribution des CPTS à la responsabilité populationnelle qui leur est confiée en ambulatoire. Avec l'appui des délégations territoriales des ARS, il faut construire une coordination départementale des projets de santé des acteurs sanitaires sociaux et médicosociaux, coordination à laquelle les usagers et les élus doivent participer. Sur les demandes de soins non programmées, la FCPTS souhaite que la généralisation de SAS opérationnels soit maintenant lancée, et que soit encouragée les initiatives des CPTS sur ce sujet auprès des médecins généralistes et des autres professionnels de santé : le SAS comme les CPTS, a vocation à être pluriprofessionnel. Pour devenir effective, cette politique doit être accompagnée par des mesures simplifiées et lisibles pour chaque profession concernée.

3- Un système de santé solidaire nécessite un mode d'emploi pour que chaque usager puisse s'en servir à bon escient. En ambulatoire, ce mode d'emploi se construit progressivement depuis plusieurs années, dans le cadre des fonctions propres définies pour chaque profession du champ sanitaire médicosocial et social, dans le cadre de la coordination territoriale de ces professions (CPTS) et dans le cadre des équipes de soins (MSP, CDS, ESP, ESS). La coordination sanitaire ville – hôpital s'organise également grâce au cadre que constituent les CPTS pour les parcours de santé.

Les demandes de soins non programmés doivent donc aussi bénéficier d'un cadre de bon usage des services d'urgence, qui doit devenir un des objectifs prioritaires des SAS. Mais la prise en charge ambulatoire qui est souhaitable pour ces demandes va nécessiter de repenser l'organisation et les moyens attribués aux acteurs des soins primaires.

4- Nous sommes toujours en attente du décret en Conseil d'état prévu par l'ordonnance de mars 2021 sur « le **contenu et la durée de la convention** (...) ainsi que les modalités de compensation des missions de service public ».

5- La FCPTS qui souhaite participer à la conférence des parties prenantes, y sera invitée, nous a confirmé François BRAUN.

En conclusion de cet échange, la ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé Agnès Firmin Le Bodo a accepté l'invitation que la FCPTS avait envoyé aux ministres, et elle sera présente aux journées nationales des CPTS qui ont lieu les 21/22/23 septembre à Nantes. Cela permettra aux CPTS d'échanger avec elle sur tous les sujets que nous n'avons pu aborder, par exemple l'évolution des moyens des CPTS au vu des nombreuses missions qui leur sont confiée et qui n'en doutons pas vont s'étendre (prochaine mission, la santé environnementale ?).

– Contacts FCPTS –

Claude LEICHER 06 25 20 01 88 - David GUILLET 06 80 30 51 75
Président : c.leicher@fcpts.org - Vice-président : davidguillet76@gmail.com

Sophie BAUER 06 11 07 82 75 - Pierre PELISSONNIER 03 80 76 66 86
Vice-présidente : docteur.s.bauer@gmail.com - Vice-président : pierre.pelissonnier@gmail.com

Jean Philippe BREGERE 06 27 30 24 16 - Rebeca MARTIN OSUNA 06 23 08 84 71
Trésorier : jphibregere@orange.fr - Secrétaire : r.martinosuna@orange.fr